



Compte rendu

Comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) - Plaine de Saint André

4 juin 2021

Personnes présentes :

Roger ALBENQUE, Maire des Authieux

Joël BOULARD, Président du club ULM Saint André de l'Eure

Valérie BOURSINHAC, Responsable Environnement Sofrastock

Bernadette CARIOU, Responsable pédagogique du Club Aéronautique de Saint André (CASA)

Xavier CHABOT, Président de l'Aéroclub d'Evreux Les Authieux (ACE)

Martial DEMARET, Président de la société de chasse de Saint André

Audrey FOLLET, Responsable du Pôle Patrimoine Naturel, Département de l'Eure

Mathilde GIRARD, Responsable Service Transition énergétique, SIEGE 27

Dominique MALLARD, Trésorier du Club Aéronautique de Saint André (CASA)

Amélie MATZ, Chef de Service Environnement, Evreux Portes de Normandie (EPN)

Nicolas PICHOIS, Coordinateur schéma ENS, Département de l'Eure

Alain ROUSSEL, Adjoint Mairie de Saint André de l'Eure

Bruno TANGUY, Association Patrimoine du plateau de Saint André

Martial TANGUY, Adjoint Mairie de Saint André de l'Eure

Emmanuel VOCHELET, Responsable Scientifique, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN)

Arlette WILLAERT, Présidente de l'association les Amis de la Biodiversité de l'Aérodrome Andrésien (ABAA)

Personnes excusées :

Franck BERNARD, Maire de Saint André de l'Eure

Adrien CHABAUD, Adjoint Mairie de Saint André de l'Eure

Patrick GRIMAUX, Président du Club Aéronautique de Saint André (CASA)

Bénédicte LEVREL, Chargée de missions scientifiques, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN)

Objet : présentation de la notice de gestion 2021-2025 élaborée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie

Présentation

Après un tour de table, Emmanuel VOCHELET a présenté le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN), notamment le fonctionnement, les objectifs, les missions et le partenariat avec le Département de l'Eure.

Puis la notice de gestion a été détaillée, résultant de la mise à jour des diagnostics réalisés en 2011 et d'inventaires complémentaires effectués sur le périmètre de l'ENS mais aussi sur environ 18 ha correspondant à d'anciennes pistes hors ENS.

Plusieurs formations végétales ont été identifiées dont quelques milieux remarquables couvrant 38 % de la surface du site comme les prairies maigres de fauche et la végétation aquatique à renoncule peltée. 302 espèces végétales ont été recensées dont 32 nouvelles lors des prospections de 2020. Parmi elles sont présentent des plantes rares ou en danger d'extinction telles que le lin bisannuel, la gesse de Nissolle ou la vesce bigarrée. Quelques espèces messicoles remarquables sont également présentes sur le secteur étudié. Différents groupes faunistiques ont été étudiés comme les orthoptères avec 27 espèces identifiées soit plus de la moitié des espèces régionales, ou bien encore les oiseaux avec l'œdicnème criard, dont la présence a été confirmée en 2020, qui est une espèce à fort enjeu et pour laquelle un suivi serait à développer pour confirmer sa présence sur le site et définir l'utilité de celui-ci pour l'espèce. Le site représente également un fort potentiel d'accueil pour les reptiles et les odonates mais des données manquent pour les hétérocères (papillons de nuit) par exemple. Pour l'ordre des diptères, une nouvelle espèce régionale de syrphe a été identifiée sur l'aérodrome.

Les inventaires ont également mis en évidence un important cortège végétal sur les pistes bétonnées à l'abandon avec quelques espèces remarquables.

Plan d'actions

Après une synthèse des enjeux et la présentation de certaines menaces, un plan d'actions est proposé par le CENN :

- Maintien des prairies avec une fauche tardive décalée au 1^{er} juillet
- Création de nouvelles mares pour créer un réseau cohérent sur le secteur, emplacements à définir conjointement avec les usagers
- Evacuation des déchets et maintien du boisement
- Conservations des dalles bétonnées
- Amélioration de la présence des plantes messicoles
- Suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Echanges

➤ Biodiversité et gestion

A. FOLLET interroge l'assemblée sur le ressenti face à cette biodiversité très concentrée sur ce site isolé en secteur de plaine où la diversité en espèces faunistiques et floristiques augmente finalement au fil du temps.

Dans le cadre de la notice de gestion, le CENN n'a pas réalisé d'étude chiroptères, des prospections ont été menées en 2020 par J.C. BERTRAND.

A. WILLAERT indique que 3 agriculteurs interviennent sur la zone pour réaliser les fauches notamment, un pâturage ovin a été proposé par l'association ABAA à un des agriculteurs mais celui-ci n'y est pas favorable.

De nombreux lièvres sont observés sur l'aérodrome, pour X. CHABOT ils sont, avec les corbeaux, sources de dérangement pour les activités aéronautiques. M. DEMARET indique pourtant une baisse des effectifs de lièvres en 2020. Le site constitue finalement pour l'association de chasse une réserve. La régulation des renards sur le site ne semble pas nécessaire compte tenu du besoin de gestion de la population de lièvres.

➤ Piste en dur

Les différents usagers de l'aérodrome et la Mairie de Saint André de l'Eure rappellent le projet d'élargissement de la piste en dur, datant d'environ 25 ans et qui n'a pas encore abouti. D. MALLARD précise que la future piste d'une largeur réglementaire de 18 m pourrait menacer directement la mare. A. MATZ précise que cette mare est inscrite au PLUI et identifiée par le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM), dans ces cadres elle est donc protégée et il n'est pas envisageable de la supprimer. Cette option n'est pas cohérente au regard des espèces patrimoniales qu'elle abrite. A. WILLAERT rappelle que le budget pour ce projet de piste est conséquent et a été chiffré à 600 000 € il y a déjà plusieurs années.

➤ Projet parc photovoltaïque

Quelques usagers font part de leur inquiétude sur l'utilisation du site, en lien avec les différents projets communaux et notamment le parc photovoltaïque. M. GIRARD indique que le comité de suivi en charge du projet prend en compte les enjeux de chacun des usagers et des acteurs de ce territoire pour définir notamment le dimensionnement du parc et son suivi dans le temps. L'installation du parc ne prévoit pas la destruction des anciennes dalles, les panneaux seront posés directement sur le sol.

Le Département de l'Eure demande impérativement d'être associé au projet pour prendre en compte l'ENS et ses diagnostics dans les études d'impacts du projet.

L'Association Patrimoine du plateau de Saint André considère ce projet comme un point noir dans le paysage. M. GIRARD explique que l'étude paysagère propose des aménagements comme la plantation de haies.

R. ALBENQUE explique que la commune des Authieux n'a pas été intégrée dans le projet du parc malgré sa demande à l'époque. Mais l'opération qui semble très rentable, aura des retombées économiques

pour les communes du territoire (pas d'opérateur privé), la redistribution des dividendes ne se fera pas seulement pour la commune de Saint André de l'Eure.

➤ Voie verte

Un projet d'EPN prévoit l'aménagement d'une ancienne voie ferrée en voie verte. A. MATZ indique que le cheminement doux sera planté de haies bocagères et se situera à l'est à proximité l'aérodrome. Une liaison pourra être envisagée dans le cadre d'une proposition pédagogique liée au site ENS.

B. TANGUY soumet la prise en compte d'une ouverture au public pour découvrir les éléments du patrimoine culturel.

Actions à court terme

- Créer de nouvelles mares
- Rencontrer les agriculteurs intervenant dans la gestion des habitats naturels
- Réaliser de nouveaux inventaires naturalistes
- Mettre en place des panneaux pédagogiques pour présenter l'ENS et développer des animations en lien avec EPN et l'Association Patrimoine du plateau de Saint André